



MINISTERE DES FINANCES. SERIES DES ARRETES ROYAUX ET MINISTERIELS

1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances – Ministerie van Financiën

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1891-1945

4. Importance matérielle

441 art. (27,5 m.l.)

5. Histoire des archives

Les arrêtés royaux et ministériels, après avoir été signés par le roi ou le ministre, sont centralisés, reliés et conservés dès 1857 par la bibliothèque centrale - qui fait partie du Secrétariat général du Ministère des Finances. Cette série d'arrêtés suit naturellement les différents déménagements que ce service effectue dans l'agglomération bruxelloise. L'adresse initiale est la rue de la Loi, 12-14. Le service est ensuite transféré au n°40 de la rue de la Régence en 1975, à la Tour des Finances de la Cité Administrative de l'Etat vers 1983 et finalement, au complexe du North Galaxy en 2004. Cette série d'arrêtés a été versée aux Archives générales du Royaume en novembre 2014 en application de la loi des archives de 1955.

6. Publicité

Fonds librement consultable.

7. Inventaire

GHEYSENS V. et LELOUP G., *Inventaris van het archief van het Ministerie van Financiën. Reeksen koninklijke en ministeriële besluiten 1891-1945* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 579), Bruxelles, 2015 (URL fixe: http://search.arch.be/ead/BE-A0510_007153_006928_DUT).

